

Division des élèves

Orléans, le 3 avril 2026

n° 903-2026

Affaire suivie par :

Stéphanie DYBAL

Tél : 02 38 24 29 85

Mél : divel45-4@ac-orleans-tours.fr

19 rue Eugène Vignat
45043 Orléans Cedex 1

La Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
du Loiret

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'écoles élémentaires publiques et privées
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale
Mesdames et Messieurs les principaux des collèges
publics et privés du Loiret

Objet : admission à l'internat du collège Lucie Aubrac à Villemandeur

Les internats d'excellence, en offrant un cadre propice au travail et à l'accompagnement au plus près des besoins des élèves, sont des lieux de réussite scolaire et d'épanouissement.

Veillez trouver ci-après les informations concernant les procédures d'admission à l'internat d'excellence du collège Lucie Aubrac. Cette structure vise à offrir à certains élèves le cadre susceptible de favoriser leur scolarité notamment lorsque les parents ont de fortes contraintes professionnelles liées par exemple à des temps de trajets importants domicile/travail. **Cet internat d'excellence est ancré dans le parcours citoyenneté et met en place des actions coopératives et culturelles.**

Celui-ci dispose d'un internat d'une capacité d'accueil limitée à 40 places (20 filles et 20 garçons). **Il est nécessaire que le jeune et sa famille adhèrent à ce projet.**

Afin de répondre au mieux à l'attente des familles et aux besoins des enfants, l'admission concerne en priorité les élèves originaires des communes de l'agglomération montargoise et des cantons voisins (Ferrières en Gâtinais, Courtenay, Château-Renard, Châtillon Coligny, Lorris, Bellegarde et Beaune la Rolande).

Pour les élèves ne relevant pas du secteur du collège Lucie Aubrac, le dossier de candidature devra être accompagné d'une demande de dérogation. En effet, l'admission à l'internat ne pourra se faire que sous réserve de place vacante dans le niveau considéré.

Les candidatures pour l'internat feront l'objet d'une étude, dans le cadre d'une commission. Elle se réunira le 5 **juin 2026** et se déterminera en fonction des critères suivants :

- les contraintes d'horaires professionnelles attestées des parents,
- les situations familiales particulières,
- les parcours scolaires particuliers.

Le dossier de candidature sera disponible à **partir du 7 avril 2026** :

- auprès de l'établissement ou de l'école actuellement fréquenté (cf. P.J.),
- en téléchargement, sur le site de la DSDEN :
(<https://www.ac-orleans-tours.fr/inscriptions-dans-le-loiret-122312>)
- sur demande, par courrier ou courriel, à la division des élèves (direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret, 19 rue Eugène Vignat – 45043 Orléans CEDEX 1).

Il devra être rempli par la famille et remis au directeur de l'école ou au chef d'établissement actuellement fréquenté avant le **18 mai 2026**.

Celui-ci devra indiquer sur le dossier la date de son dépôt, puis le transmettre au collège Lucie Aubrac de Villemandeur, avec copie à la Divel, avant le **29 mai 2026**.

La décision prise au terme de cette procédure d'admission sera communiquée aux familles, aux écoles et aux établissements avant le **19 juin 2026**.

L'internat d'Excellence du collège Lucie Aubrac proposera aux élèves un parcours individualisé qui sera présenté aux familles dont l'enfant est retenu à la suite de la commission.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter à la connaissance des familles et des acteurs concernés l'ensemble de ces dispositions.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'VDautresme', written over a horizontal line.

Valérie DAUTRESME

CPI : - Service social en faveur des élèves

PJ : - Dossier de candidature
- Note aux familles